Bruxelles : un agresseur de policiers «invité» à ne plus recommencer

24/04/2010 à 18h43

Le parquet de Bruxelles a décidé de classer le dossier d'outrage et rébellion concernant un jeune de 19 ans qui avait frappé au visage deux policiers. L'agresseur en a simplement été informé à domicile et invité à faire «*un effort de façon à ne plus recommencer* » …

En juillet dernier, dans un commissariat, un Bruxellois de 19 ans blesse, en les frappant au visage, deux policiers qui subirent dix jours d'incapacité. Selon nos infos, le parquet a décidé, le 7 avril, de classer le dossier d'outrage et rébellion, qui ne sera donc pas jugé devant le tribunal correctionnel.

Un agent de quartier est alors chargé d'informer à domicile l'auteur des coups de poing qu'aucune mesure ne sera prise et qu'il n'entendra plus parler de l'affaire, et de ***l'inviter à faire un effort*** *de façon à ne plus recommencer. Le jeune de 19 ans, J. B., était connu des services du parquet et de la police.*

*Président du SLFP-police, Jan Schonkeren se demande «sur quelle planète on vit au parquet de Bruxelles». «****Sûr qu'il aura certainement très peur****» a déclaré un des policiers agressés.*

Suite (Merci à Miserecord)